

Sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, la bataille pour augmenter le pouvoir de nonachat

PAR JADE LINDGAARD

ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 25 OCTOBRE 2019



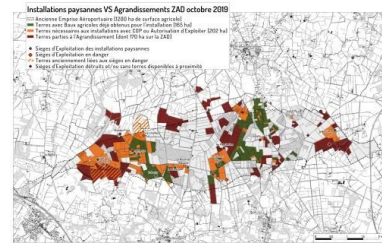
Au Liminbout, sur la ZAD, octobre 2019 (JL).

Près de deux ans après l'abandon de l'aéroport, les habitants de la ZAD s'opposent à l'extension des agriculteurs conventionnels. Ils défendent les coopérations pour rester contre le système, tout en étant dedans et appellent à une manifestation le 26 octobre.

De notre envoyée spéciale sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes.— À la mi-automne, sur la ZAD comme ailleurs, c'est le temps des semis, des mises en culture, des clôtures et des décomptes de subventions de la PAC. Mais sur la zone de l'aéroport qui ne verra pas le jour, c'est aussi celui de la veillée d'armes : l'accès aux terres gagnées de haute lutte est chaotique et parfois conflictuel. Les anciens squatteurs disposent d'autorisations d'exploiter sur 360 hectares, mais il leur manque des baux de fermage sur environ 200. Un siège d'exploitation a été perdu, d'autres sont menacés. Des conflits d'usage des terres les opposent aux agriculteurs qui s'étaient arrangés avec Vinci, mais aussi à d'anciens anti-aéroport.

« Ça fait deux ans qu'on est dans une précarité totale. On a exigé de nous le retour à l'État de droit, mais on n'a aucun droit », proteste Willem, qui élève des vaches laitières à Saint-Jean-du-Tertre, à l'ouest de la ZAD. Gibier, maraîcher à la Noé-Verte, à la pointe est de la zone, installé en groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec) avec sa compagne, est remonté : « On vit avec moins du RSA depuis des mois. Y en a marre d'avoir un mi-temps administratif

pour gérer ces questions de foncier. On aimerait passer à autre chose. » Marcel Thébaud, paysan historique qui s'est battu jusqu'au bout, avec son épouse Sylvie, contre l'aéroport, remarque de son côté : « Il y a un blocage administratif qu'on peut confondre avec de la mauvaise volonté. »



Installations paysannes des ex-squatteurs de la ZAD face à l'agrandissement des agriculteurs conventionnels (commission cartographie de la ZAD).

Samedi 26 octobre, zadistes, paysan·ne·s et Poursuivre ensemble, collectif qui regroupe d'ancien·ne·s antiaéroport, **appellent à une manifestation pour les terres communes sur la ZAD**. Mardi, une réunion à la préfecture a débouché sur un résultat mitigé : l'État promet de signer des baux et d'autoriser les mises en culture au 1^{er} novembre, mais sans dire quelles parcelles sont concernées. Pour les habitant·e·s de la zone, la bataille n'a jamais cessé.

Après l'abandon de l'aéroport, le conseil départemental est devenu propriétaire de 890 hectares, où il propose des baux à clause environnementale. Mais l'État possède toujours l'autre moitié de la zone. La concession de l'aéroport n'a pas encore été annulée et cela bloque le processus, selon la puissance publique. En 2018 et 2019, les conventions d'occupation précaires ont été signées avec AGO, la filiale de la multinationale qui devait construire l'aérogare. Gibier constate : « On ne voit pas ce que Vinci fait encore là. On continue à dire : Vinci dehors ! »

À la place des avions et des pistes qui ne verront jamais le jour, environ 150 personnes – 170 en comptant les paysan·ne·s historiques – vivent, travaillent, lisent, festoient, cultivent, font des enfants, construisent sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Une partie d'entre elles sont engagées dans

des activités paysannes : céréales, boulangerie, crêpes et galettes, vaches, chèvres et brebis, poules, maraîchage, brassage de bière.

Quinze personnes se sont officiellement installées après l'évacuation partielle de 2018. Mais, en réalité, beaucoup plus de monde s'active sur les parcelles régularisées. Elles et ils se confrontent à l'enjeu du foncier agricole, à la concurrence pour obtenir le droit d'utiliser les terres, décidé en commission d'attribution agricole. Selon la loi, les jeunes agriculteurs en parcours d'installation ont priorité pour l'accès aux terres. Mais, pratiquement, sur la ZAD et autour, *« des jeunes qui s'installent avec 40 hectares se retrouvent en concurrence avec des grosses fermes de 180 hectares, et on leur demande de lâcher 10 hectares pour le gros »*, explique Cécile, une paysanne, ex-squatteuse, et habitante du Liminbout avec le collectif les Cent noms. *« On reste vu comme des parachutés sur le territoire »*, constate Cécile. Elle élève des moutons et des brebis sur trois parcelles éloignées les unes des autres, faute d'avoir trouvé un terrain adéquat sur la zone. *« Tout ce qu'on fait est vécu comme du grattage. »*

Gibier et Anne-Claire, de la Noé-Verte, cultivent fruits et légumes sans irrigation. Mais la sécheresse actuelle en Loire-Atlantique rend nécessaire un forage en eau. Ils ont demandé un emprunt en attendant de toucher une aide à l'installation. *« Mais pour finaliser le prêt, la banque a besoin d'un bail. »* L'absence de baux a des conséquences très concrètes pour les paysan·ne·s : difficile dans ces conditions d'investir dans l'entretien du bâti (isolation, électricité, toiture...), alors que certaines habitations sont en très mauvais état. Impossible de déposer un permis de construire pour un nouveau hangar. Si bien que des structures s'érigent dans l'illégalité, provoquant la colère de certains élus locaux, mis devant le fait accompli.

« Sans bail, dans neuf mois je devrai rendre ma dotation de jeune agriculteur », résume Willem. Il élève aujourd'hui 25 vaches laitières, prévoit de doubler son troupeau et souhaite 10 hectares supplémentaires. Son voisin Mika, paysan-boulangier,

estime avoir besoin de 20 hectares en sus pour cultiver du blé et mettre en œuvre la rotation des cultures nécessaires à un usage plus écologique des sols. Aujourd'hui, il a l'autorisation d'en exploiter 18 mais n'est couvert par un bail que sur 6 hectares. Tous deux sont en conflit avec un agriculteur du coin, anciennement pro-aéroport, qui ne veut pas leur laisser les champs qu'ils sont autorisés à utiliser.

À quelques kilomètres de là, Romain, qui élève des chèvres à l'est de la zone, est autorisé à exploiter 47 hectares mais n'est couvert par un bail de fermage que sur 32 : *« Comment construire un système agricole viable sans passer ta vie à faire des bornes en tracteur et claquer ton pognon en pétrole ? »* Lui aussi a des problèmes avec son voisin, qui continue à utiliser des terres sur lesquelles le berger a des droits.

Autrefois salarié agricole dans des exploitations conventionnelles, il a pris part en 2013 à la prise de la ferme de Bellevue, devenue un des lieux emblématiques de la ZAD. Aujourd'hui, il élève des chèvres près de l'ancienne ferme de la Gaîté, détruite en 2012 par les gendarmes. *« Je suis issu de la campagne, je suis né à 50 bornes d'ici. J'ai vu le bocage se faire défoncer à côté de chez moi. Ici, il a été préservé. Ça me donne envie de me lever le matin. Tout à l'heure, en ouvrant les rideaux, j'ai vu deux chevreuils dans le champ. Quand je rentre chez moi la nuit, je peux m'arrêter regarder les salamandres. Ça n'a pas de prix. Le monde agricole est tellement déconnecté. Tu vois des parcelles de 50 hectares sans arbres. Quand ton exploitation fait 200 hectares et que ton voisin est à 15 km, tu ne peux pas l'appeler si tu es dans la merde. »*

Face aux anciens squatteurs devenus *« jeunes agriculteurs »* en parcours d'installation, selon les termes officiels, les services de l'État semblent vouloir ménager les intérêts du monde agricole institué. Un paysan zadiste s'entend demander de ne pas se positionner sur des terres ou de tolérer leur utilisation par un agriculteur conventionnel. *« On revendique depuis le début des discussions ouvertes, une plateforme de redistribution des terres en fonction des besoins. Mais l'administration préfère*

faire une tambouille opaque. Rien n'est clair », résume Willem. « L'État nous promet que quand les agriculteurs actuellement en activité partiront, les terres pourront aller aux nouveaux qui s'installent, explique Marcel Thébaud. Mais il nous demande en attendant : "Pour la paix sociale, ne candidatez pas sur les terres qu'utilisent les agriculteurs du coin." Des gens qui n'ont rien fait contre l'aéroport, qui nous ont laissés nous battre, récupèrent des terres, et il n'y a rien pour nous. On a mouillé notre chemise et les autres gagnent presque sur tout. »

Deux ans après l'abandon de l'aéroport, les squatteur·e·s et paysan·ne·s historiques cultivent plus de terres qu'avant. Les parcelles qui se libéreront dans les prochaines années au fur et à mesure des départs en retraite pourraient servir à de nouvelles installations. Les régularisations bloquent certains projets d'agrandissement, donnent accès à des subventions PAC, créent les structures nécessaires pour monter des ateliers de formation et accueillir des luttes. Mais le rappel à l'ordre brutal de l'État, à coups de blindés et de grenades, en 2018 a détruit les cabanes de l'est de la zone. Celles et ceux qui y vivaient en ont été chassé·e·s, meurtri·e·s dans leurs corps et dans leurs âmes par la violence de l'évacuation, sonnait la fin de cette zone unique de liberté.

« La ZAD persiste. Après dix ans de lutte, c'est devenu culturel. On ne sait pas faire autrement »

« Si tu gardes le territoire, qu'est-ce que tu fais pour que ce ne soit pas juste la juxtaposition de projets intéressants ? À quel point on maintient des activités autres qu'agricoles ? Comment faire pour que les espaces ne soient pas appropriés par tel ou tel collectif, mais restent communs ? », demande aujourd'hui un habitant. À la Noé-Verte, les activités se multiplient : maraîchage, verger, culture collective de sarrasin, ruches, conserverie. Un nouveau s'installe en traction animale. Pour Gibier, « l'État a refusé de signer des projets collectifs, mais c'est la réalité de la vie ici » : décisions partagées sur l'assolement, travail de commissions foncier et

habitat, assemblée de celles et ceux qui cultivent, maintien de Sème ta ZAD, un système de partage du matériel et des moyens de production. « La ZAD persiste. Après dix ans de lutte, c'est devenu culturel. On ne sait pas faire autrement. »

Une coopérative bocagère reliant une petite dizaine de lieux tente de se mettre en place. Troupeaux d'ovins et de bovins, maraîchage, pôle construction et rénovation de charpente : leur objectif est d'atteindre une stabilité financière entre les projets qui gagnent de l'argent et ceux qui en perdent, et d'assurer une forme d'autosubsistance. Dans le but aussi de soutenir d'autres luttes. L'originalité est de relier activités à caractère commercial et détermination anticapitaliste : *« Tu es toujours contre le système mais tu es dedans, résumant deux de ses membres. C'est un outil juridique au service d'un projet politique. Est-ce que l'essentiel de ce que coûte la vie peut être pris en charge par une structure collective ? Comment augmenter ton pouvoir de non-achat ? Peut-on créer des outils de production collective, inaliénables, qui servent à plus que seulement produire : transmettre et intervenir politiquement ? »*

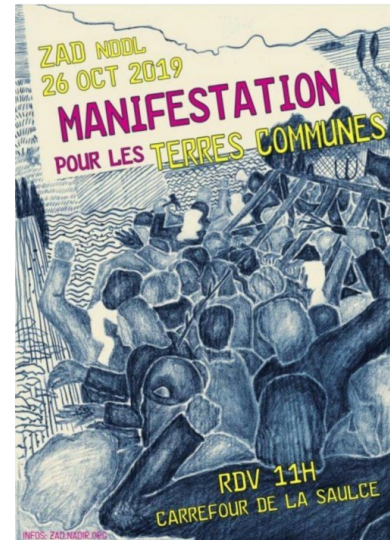
Ces derniers mois, une cabane de la ZAD s'est retrouvée à Marseille, dans le quartier de la Plaine, en soutien à la mobilisation contre l'aménagement d'une place. Les liens sont forts aussi avec l'Amassada, en Aveyron, qui vient d'être expulsé par les gendarmes. *« On n'est pas coopérativistes, ajoutent-ils. On ne dit pas qu'il faut faire ça partout. C'est une tentative liée à ce qui se passe ici. »* Après le traumatisme de l'évacuation de 2018, chacun·e se montre prudent·e sur les chances de réussir ce pari politique d'une prise de judo du système. Les déchirures entre collectifs et personnes sont encore à vif et, dans certains cas, semblent irrémédiables.



Au Liminbout, sur la ZAD, octobre 2019 (JL).

D'autres structures communes s'étoffent : le pôle bois, de l'entretien de la forêt – en discussion avec l'ONF, chargé par le département de la gestion des bois de la zone – à la menuiserie et à la construction de charpentes. Des habitant·e·s s'organisent pour mutualiser les foins. Cédric, un membre de la commission habitat, le rappelle : *« Il y a environ 150 personnes qui vivent sur la ZAD aujourd'hui. Tout le monde n'est pas paysan. C'est un écosystème humain, des personnes qui trouvent du temps pour dépanner sur une traite, s'occuper des animaux, monter une charpente. »*

Accueillir des migrant·e·s ; rencontrer des militant·e·s et musicien·ne·s indonésien·ne·s anti-grands projets d'aménagement ; organiser une séance de lecture autour de l'architecte Fernand Pouillon sur la réfection d'une abbaye, tout en éloge de la discipline de chantier ; préparer un « bal trad », une soirée de musique traditionnelle mais électrisée, en patins à roulettes sur le plancher tout neuf du Hangar de l'avenir, en clôture d'un chantier école sur le travail du bois : *« À plein d'endroits de la ZAD, il y a des dimensions collectives qui se chevauchent : mutualisation économique, échange de coups de main, entretien du matériel, réflexion sur l'entretien des chemins »*, poursuit Cédric. La bibliothèque du Taslu veut perdurer sans la lutte contre l'aéroport. Son collectif d'animation souhaite relier ses collections et les rencontres en lien direct avec les activités de la ZAD. **Le fonds de dotation La Terre en commun** créé l'année dernière pour racheter des terres ou des bâtis a levé près de 700 000 euros.



Mais tout n'est pas facile et rien ne coule de source. Un jeudi soir, Erwan, paysan-crêpier, aligne les paquets de galettes à la vitesse d'une machine dans des cagettes plastifiées. Il doit se précipiter pour ne pas rater le rendez-vous de livraison de deux Amaps nantaises. Il se dit heureux de son activité et contraint par la masse des tâches à effectuer. Elles ne laissent pas beaucoup de place au militantisme. Un visiteur temporaire, venu soutenir les zadistes pour quelques jours, range et nettoie derrière lui : *« J'essaie de l'aider, il est speed. »* Il aimerait s'installer sur une ZAD. Mais pas à Notre-Dame-des-Landes : *« C'est devenu trop économique. »*

Pendant des années, ils ont affronté « l'aéroport et son monde » sans que cet ennemi commun ne soit vraiment défini. *« Agriculture productiviste subventionnée, aménagement du territoire, propriété privée, exploitations industrielle de la forêt : on est en prise direct avec "le monde" de l'aéroport qu'on a toujours combattu, dit Cédric. Et ce système est en train de se péter la gueule. »* Un·e participant·e de la coopérative bocagère poursuit : *« En étant dans et contre le droit et l'économie, on continue de tracer des pistes contre l'État. »*

La ZAD d'octobre 2019 ne ressemble pas à celle d'avant l'abandon. Elle n'est plus un monde à part, ce havre utopiste où tout semblait possible, pour le meilleur et pour le pire : habiter une route, se fondre avec la nature, rompre avec le monde du travail,

échapper à la police et aux normes. Sur les routes de la zone, les piétons se sont raréfiés et les voitures tracent trop vite, comme dans n'importe quelle autre campagne.

Mais ce qui s'y tente pose une question essentielle : qu'est-ce que lutter en dehors du champ de bataille ? Résister à l'emprise de l'argent et du pouvoir sans barricades ; agir au long cours, sans croire à un dénouement final et définitif ; au-delà de la victoire ou de la défaite ; s'extraire d'une stratégie strictement territoriale, super-locale, pour penser en filières ; s'étendre en mycélium, inventer des faisceaux de relations, enraceriner l'insubordination d'une autre manière.

Boîte noire

Les personnes citées dans cet article ont été rencontrées sur la ZAD entre le 17 et le 20 octobre. Merci à celles et ceux qui ont pris le temps de me rencontrer et aux Cent noms qui m'ont accueillie dans leur ferme du Liminbout. Merci aussi à la commission cartographie de la ZAD qui a réalisé la carte que nous publions à temps pour cet article.

Au sujet de la ZAD, lire aussi le dossier que lui consacre **la revue Silence ce mois-ci**.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.